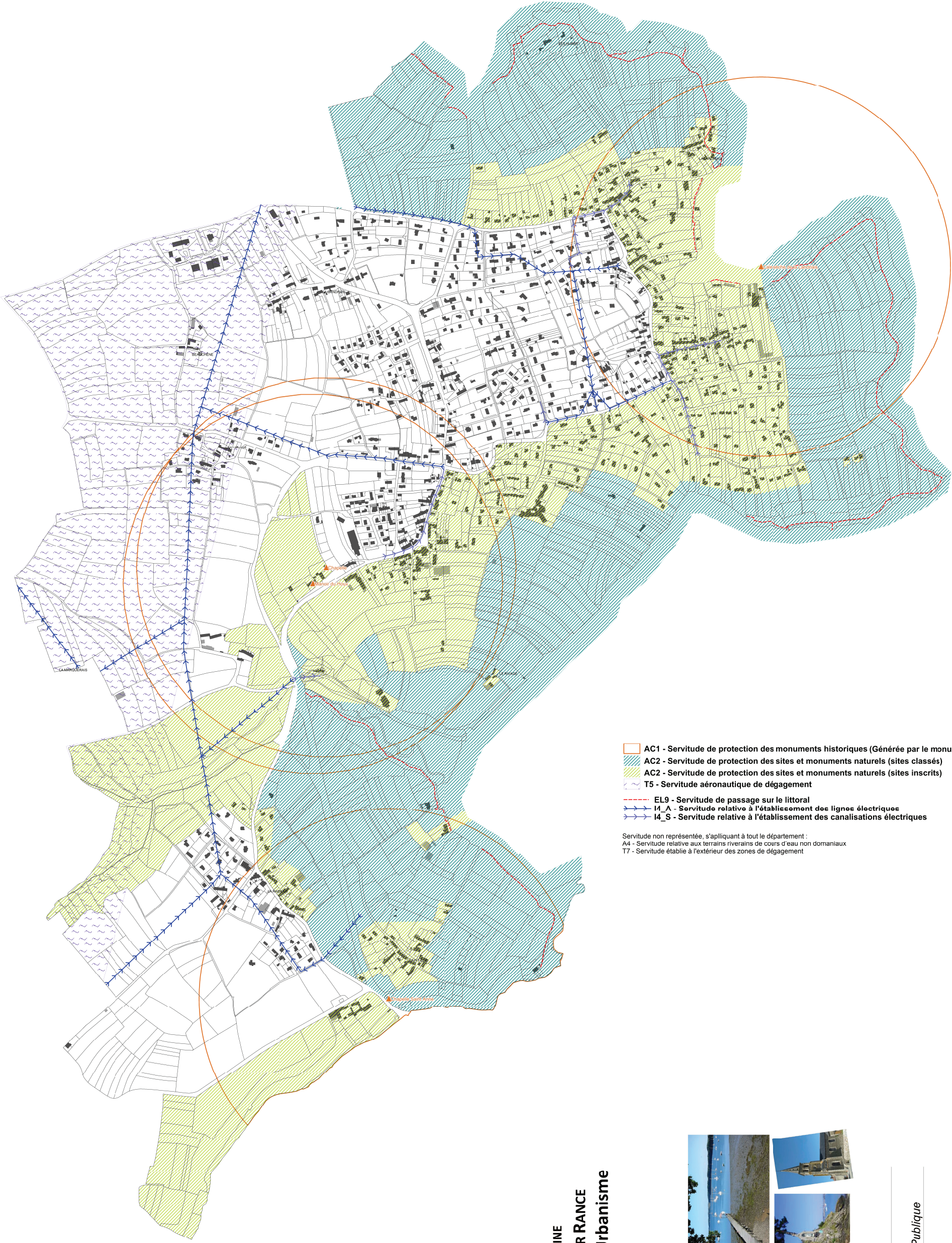
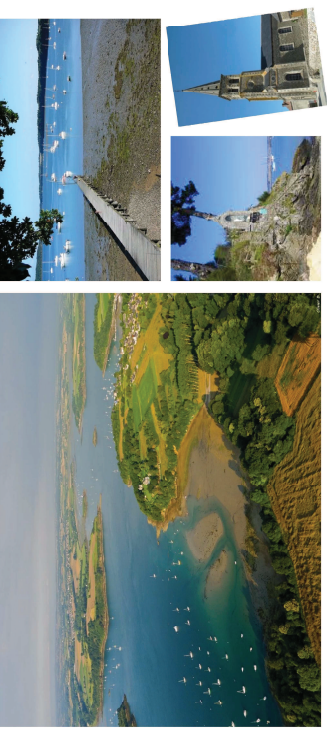




- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques (Générée par le monument historique ▲)
 - AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites classés)
 - AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
 - T5 - Servitude aéronautique de dégagement
 - EL9 - Servitude de passage sur le littoral
 - M_A - Servitude relative à l'établissement des lignes électriques
 - I4_S - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- Servitude non représentée, s'appliquant à tout le département :
A4 - Servitude relative aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux
T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Commune de LE MINIHIC SUR RANCE
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



DOSSIER D'APPROBATION
Pièce n° 4 : Annexes
4a2 – Plan des Servitudes d'Utilité Publique